

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20221227-122

	Service	Affaires juridiques	
	Matière	1.1.3	Commande publique - marchés publics - Services
Objet	Prestations d'assurance flotte automobile et risques annexes		
Attributaire	AGENCE VALADE - AXA		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L2123-1 1° et R2123-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

- Considérant la nécessité de procéder au renouvellement des prestations d'assurances pour la flotte automobile et risques annexes sur l'année 2023 ;

Décide,

Article 1 : De conclure le marché avec :

**AGENCE VALADE – AXA – 3 Avenue Thiers – 19200 USSEL
Pour un montant de 43 386.06 €**

Article 2 : Le marché prend effet au 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 27 décembre 2022.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE